

**ANNEXE 2**  
**au rapport d'enquête**  
**Relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme**  
**de la commune de PIERREFEU-DU-VAR**  
**du 12 novembre au 13 décembre 2019**

**Procès verbal de synthèse**



Département du Var

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR

## ENQUETE PUBLIQUE

du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre 2019

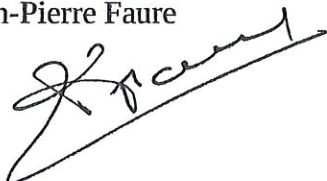
Relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme  
prescrite par Décision du Conseil Municipal du 10 décembre 2015.

Projet arrêté par Décision du Conseil municipal du 02 juillet 2019.

Commissaire enquêteur : Jean-Pierre Faure  
désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Toulon  
numéro E19000097/83 du 02 octobre 2019

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE des observations écrites et orales

Etabli à Hyères le 19 décembre 2019  
par le commissaire enquêteur :  
Jean-Pierre Faure



signature du représentant  
de la commune de  
Pierrefeu du Var :



## 1- Synthèse comptable des observations et avis émis par le public au cours de l'enquête.

La participation du public a été faible pour les quatre premières permanences au cours desquelles j'ai reçu 23 personnes, dont 17 seulement ont apporté une contribution recevable et beaucoup plus forte lors de la dernière où j'en ai reçu 22 dont 7 qui accompagnaient des contributeurs (associations ou privés) ou qui venaient pour des problèmes hors sujet de l'enquête (litige avec le service du cadastre, demande de s'instruction d'un permis de construire ou simple renseignements) et qui n'ont pas demandées à être nommées dans le registre.

Toutes les permanences se sont déroulées dans le calme et les discussions sont toujours restées courtoises malgré la forte opposition au projet de la voie de contournement Nord d'une partie des contributeurs. Quatre associations dont je ne connais pas le nombre d'adhérents ont déposé un avis. Aucun écrit n'a été déposé sur le registre en dehors des permanences.

### Détail des contributions recueillies :

- 1 lettre recommandée avec AR d'un cabinet d'avocats au profit d'une propriétaire m'a été adressée en Mairie. Une copie que j'ai paraphée a été intégrée dans le registre 1/3 pour consultation et a été comptabilisée avec les contributions de ce registre.
- 15 avis ont été consignés dans le **registre 1/3** dont 1 pour 2 personnes et dans lequel a été collée la lettre recommandée mentionné ci-dessus, soit **16 contributions comptabilisées**.
- 13 écrits ont été consignés dans le **registre 2/3** dont 1 au nom de 2 personnes, soit **14 contributions comptabilisées**. Un de ces avis a été collé par M. Mouton qui a également envoyé un courriel identique à l'adresse ouverte pour l'enquête sa contribution par internet ne sera pas comptée. 3 de ces contributions ont été déposées par des associations et une par Monsieur le Maire.
- 11 courriels ont été reçus à l'adresse « ep.plu.pierrefeu.2019@gmail.com » que j'ai créée en l'absence de registre dématérialisé de la mairie. Les copies de ces contributions sont collées sur le **registre 3/3**. 2 ont été émis par 2 personnes et 1 dont l'auteur (M. Mouton) avait collé le même avis sur le registre Sa contribution sur internet n'est donc pas comptabilisée. Un courriel (Mne Leras reprenait la même demande que celle déposée par son père sur le registre 2/3, je ne l'ai donc pas comptabilisée comme nouvelle contribution. **10 contributions sont donc comptabilisées**.  
Nota : Un des courriels a été envoyé par le président de l'association du V.I.E. de l'eau.
- J'ai en outre reçu 5 communications orales lors des permanences dont trois n'ont pas souhaité que je rapporte leur intervention et une qui venait pour que j'instruise son permis de construire. Une seule m'a demandé de prendre sa contribution oralement (M. Brun). **1 seule contribution orale est comptabilisée**.

Au total **41** avis dont un oral peuvent être pris en compte, dont 4 ont été déposés par des associations et 1 par Monsieur le Maire (pour le club de football).

### Détail du déroulement des permanences

Au cours des permanences, j'ai reçu **46** personnes dont 3 sont venues 2 fois, soit 44 consultations.

Le 12 novembre, j'ai reçu **6** personnes au cours de la première permanence dont 3 ont consigné leurs observations sur le registre, 3 d'entre elles, dont 1 qui m'a précisé qu'elle reviendrait, ce qu'elle a fait,

se sont limitées à des demandes de précisions en consultant les plans et le règlement du projet de PLU pour des points les concernant directement.

Le 20 novembre, j'ai reçu 5 personnes dont 3 ayant annoté le registre et 2 qui n'étaient intéressées que par l'évolution éventuelle des règles d'urbanisme pour leurs terrains et qui n'ont pas souhaité écrire sur le registre.

J'ai reçu 4 personnes. Une seule s'est exprimée sur le registre. Une a consulté les plans et m'a indiqué qu'elle reviendrait (ce qu'elle a fait). Une autre m'a demandé d'approuver son projet de permis de construire et une quatrième est venue pour m'exposer un contentieux avec le service des impôts au sujet du cadastre. Je leur ai expliqué que leurs demandes n'entraient pas dans le cadre de l'enquête publique en leur précisant le rôle et la mission d'un commissaire enquêteur.

Le 3 décembre, j'ai reçu 5 personnes.

- 1 s'est exprimée sur le registre.
- 2 représentaient des associations. Après consultation des documents mis à disposition de public, elles m'ont exposé oralement leur opposition. Elles prévoyaient de revenir (ce qu'elles ont fait).
- 2 autres personnes ne se sont exprimé qu'oralement.

Le 9 décembre, j'ai reçu 4 personnes dont 2 seulement ont inscrit une contribution sur le registre.

Le 13 décembre, jour de la dernière permanence qui s'est tenu en matinée et en après-midi, j'ai reçu 22 personnes.

- La correspondante locale du journal Var Matin. Elle a consulté le dossier mis à disposition du public, à titre personnel m'a-t-elle dit, puis les registres afin de pouvoir rédiger un article sur le déroulement de l'enquête.
- Les présidentes (qui étaient déjà venue) des deux associations opposées au projet de tracé de la future voie de contournement Nord, Madame Jartoux, accompagnée d'une autre personne pour l'Association des Riverains du Réal-Martin du Pont Vieux à l'écluse de Pourret et Madame Barbero pour l'Association Syndicale Autorisée des Arrosants de Serre-Menu-Pierrefeu du Var. Elles ont collé leurs contributions dans les registres n°1/3 pour la première et n° 2/3 pour la seconde.
- Le président de l'Association Ball Trap Pierrefeucaïn qui a déposé une demande de modification du PLU limitée pour les besoins du stand de tir.
- Monsieur le Maire qui a déposé une demande de modification pour les besoins du club de football.
- 17 autres personnes dont une qui accompagnait une personne déjà venue lors de la première permanence. 15 se sont exprimées sur le registre, directement avec un texte préparé et 1 oralement.

## **2- Analyse synthétique des contributions reçues du public.**

Pour la restitution synthétique de ces contributions, je les ai classées en cinq catégories :

- contributions avec avis favorable,
- contributions avec avis défavorable,
- contributions pour le besoin d'associations sportives,
- contributions motivées par des intérêts particuliers.,
- contributions orales générales reçues anonymement lors des permanences.

### **2.1. Avis favorables (10 avis).**

Sur les registres : (10)

- Monsieur Bastide Emmanuel,

- une personne anonyme,
- Monsieur Baroghel Richard,
- Madame Giraud-Heraud Agnès,
- Madame Martin Marie-Christine « pas d'observation » (interprété comme avis favorable),
- Madame Buret Marcelle « en raison de la possibilité de reconstruire de bâtiments anciens et de la délimitation de la zone classée non inondable à Serre-Menu »,
- une autre personne ayant signé sans indiquer son nom,
- Madame Germain Chantal « en raison de la possibilité de reconstruire une ruine cadastrée ou un bâtiment démoli et de la nouvelle délimitation des zones inondables à Serre-Menu »,
- Messieurs Lebihan Jean-Marie et Corbouin Gérard indiquent que « la voie de contournement Sud est indispensable dans la zone de La Gravière pour des raisons de sécurité et déclarent que le projet de PLU semble bien équilibré ».

Par courriel : (0)

Aucun avis favorable n'a été formulé par courriel.

Oralement : (0)

J'ai recueilli un avis « favorable » au contournement oralement et de façon anonyme par une personne désirant ne pas être en porte-à-faux avec une partie de sa famille qui est opposée au tracé proposé. Elle jugeait indispensable la réalisation d'une déviation au plus tôt quel que soit le trajet. Je ne peux donc pas le prendre en compte.

## 2.2 Avis défavorables (21 avis défavorables dont ceux de trois associations)

Sur le registre : 10 avis dont 2 par des présidentes d'associations.

- Messieurs Mathieu Pierre et Charvin Paul : « non respect des zones agricoles, augmentation des zones constructibles et le bétonnage qui amplifie les risques d'inondations par l'imperméabilisation des sols, destruction de la faune et la flore, préservation de la planète, tout cela pour des raisons financières ».
- Monsieur Gangei Alain « contre le tracé de la voie de contournement à Serre-Menu ».
- Monsieur Mostachi Christophe « ne comprend pas que la zone de Serre-Menu ne soit pas classée en zone rouge inondations ».
- Monsieur Jartoux Joseph « avis défavorable au tracé du contournement dans la zone Nord-Est ».
- L'Association des Riverains du Réal Martin par l'intermédiaire de sa présidente, Madame Jartoux Eliane, a collé dans le registre un argumentaire à charge contre le projet de contournement Nord.
- L'Association Syndicale Autorisée des Arrosants de Serre Menu par l'intermédiaire de sa présidente, Madame Barbero Suzane, a collé dans le registre son argumentaire à charge contre le projet de la voie de contournement à Serre-Menu rappelant les procès gagnés contre ce projet et la procédure d'appel en cours d'examen par le Conseil d'État. Elle a demandé pourquoi son association n'a pas été consultée au titre des avis des PPA.
- Monsieur Spinardi Jean-Philippe demande l'abandon du projet de tracé de la voie de contournement Nord et rappelle le résultat des procédures devant le tribunal administratif.
- Monsieur Dahmanit Taoukik s'oppose au tracé de la voie de contournement Nord.
- Monsieur Daniel Mouton a inséré une note dans le registre qu'il a également envoyée par courriel. Il s'oppose au tracé Nord de la voie de contournement (l'avis n'est comptabilisé qu'une fois).
- Madame Pellegrino Corine s'oppose au tracé de la voie de contournement Nord et demande l'étude d'un autre tracé en zone non inondable.

## **Par courriel : 11 avis comptabilisés**

11 courriels ont été reçus. Un avis (M. Mouton) qui a été remis parallèlement en mairie et collé sur le registre n'est pas compté dans le chiffrage des avis par courriels. Un courriel (Mme Leras) concernant le même problème particulier que celui déposé par son père dans le registre. Deux courriels ont été adressés au nom de 2 personnes :

- Madame Maire Monique soutient la démarche de l'Association des Riverains du Réal Martin contre le projet de tracé de la voie de contournement Nord avec un texte type établi par l'association.
- Monsieur Mouton Daniel a retransmis le même document que celui fourni sur le registre (cf supra), il n'est donc pas comptabilisé ici.
- Monsieur Vlaeminck Pierre, texte type de l'Association des Riverains du Réal Martin.
- Madame Couderc Nadine, idem.
- Madame Le Bars Emilie, idem.
- Madame Laverdure Martine, photo du texte type de l'Association des Riverains du Réal Martin.
- Monsieur Duninil Edouard, idem.
- La présidente du VIE de l'eau, Madame Fay et son mari, Monsieur Fay Jean-Yves ont notifié ensemble leur parfait accord avec la déposition de l'Association des Riverains du Réal Martin.
- Madame David Christiane et Monsieur David Alain ont notifié leur parfait accord avec l'Association des Riverains du Réal Martin avec leur vif soutien.
- Madame Samsen Josiane a exprimé le même accord.

**Nota :** une des personnes ayant donné un avis défavorable m'a demandé, sans l'écrire, pourquoi il n'y avait pas d'avis des services de secours (pompiers en particulier) en rapport avec les risques inondations et pourquoi il n'y avait toujours pas de PPRI depuis le temps que Pierrefeu subit des crues de plus en plus importantes.

### **2.3 Contributions pour le besoin d'associations sportives (2 contributions).**

- Monsieur Julien Jean-Marie, président de « l'Association Ball Trap Pierrefeucain » pour répondre aux besoins de sécurité et environnementaux de son association.
- Monsieur le Maire au profit des équipes de football de Pierrefeu qui demandent des aménagements pour le maintien de l'homologation du stade.

### **2.4 Contributions motivées par des intérêts particuliers (8 avis).**

- Madame Benentindi épouse Arene, Madame Debono (par l'intermédiaire de son avocat),
- Monsieur Tenaud Claude,
- Monsieur Clement Antoine,
- Monsieur Brun Albert (oralement pour sa parcelle n° D667 à la Portanière), pour répondre aux besoins de sécurité et environnementaux (récupération de produits polluants pour le ball trap). ont demandé des aménagements des règles du PLU concernant leurs propriétés pour des besoins personnels.
- Monsieur Capon Thiery se plaint des désordres en raison des écoulements d'eaux non maîtrisés lors de fortes pluies dues au décaissement et aux travaux en relation avec la construction d'un lotissement au-dessus de sa maison.
- Madame Leras Nelly et son père Monsieur Leras Thiery demandent l'autorisation d'un changement d'affectation pour un bâtiment agricole en indiquant avoir déposé un dossier pour cela en Mairie sans réponse depuis le 12 mars 2019).

### **2.5 Remarques générales reçues oralement lors des permanences.**

Une personne, s'est plainte que la Mairie n'avait pas mis en place de registre électronique consultable sans avoir besoin de se déplacer et des plans illisibles sur le site de la mairie.

Une personne s'est plainte que le lieu de consultation des documents mis à disposition du public soit situé dans un couloir (difficulté d'étaler les plans et confidentialité).

Ces deux personnes ont demandé de ne pas être citées. Leur contribution n'est donc pas comptabilisée mais est donnée à titre d'information.

### **3- Analyse des avis des Personnes Publiques Associées**

15 avis ont été transmis à la Mairie de Pierrefeu du Var par les Personnes Publiques Associées consultées.

- 4, INAO, ONF, commune de Hyères et SCOT Provence Méditerranée ont émis un avis favorable.
- 2, Département du Var et CCI du Var ont émis un avis favorable avec observations.
- 1, Ministère des Armées a transmis son avis le dernier jour de l'enquête avec des remarques et des demandes de modifications.
- 6, SDIS, ARS, UDAP du Var, Chambre d'Agriculture du Var, CDPENAF, et DDTM 83, ont donné un avis favorable avec réserves.
- 1, UDAP du Var, a émis un avis défavorable en l'état du projet de PLU.
- 1 Région PACA, n'a pas répondu.

**Procès verbal remis contre signature à Monsieur le Maire de Pierrefeu à titre de compte-rendu.**